

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2931

présenté par

M. Delpon, M. Christophe, Mme Zannier, M. Perea, Mme Clapot, Mme Verdier-Jouclas,
Mme Grandjean, M. Leclabart, Mme Tuffnell, M. Haury, M. Cormier-Bouligeon, M. Trompille,
Mme Brulebois, M. Pellois, M. Chalumeau, M. Fiévet, M. Colas-Roy, Mme Pouzyreff,
Mme Charrière, Mme Jacqueline Dubois, M. Damaisin, M. Menuel et Mme Michel

ARTICLE 25

Après l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° A (*nouveau*) Après le 1° du II, il est inséré un 1° bis ainsi rédigé :

« 1° bis Une augmentation des infrastructures de recharge hydrogène pour les véhicules lourds et légers pour atteindre 400 stations à 700 bars avant 2030 ; » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer, dans les objectifs fixés par la loi d'orientation des mobilités de 2019, l'objectif de déploiement de 400 infrastructures de recharge hydrogène d'ici à 2030, pour accompagner la décarbonation du parc neuf, prévue au III de l'article 25.

Sur vighy-afhypac.org on trouve aujourd'hui 57 installations hydrogène ouvertes dédiées à la mobilité terrestre lourde et légère disséminées surtout aux extrémités de l'Hexagone et en région parisienne, laissant d'immenses zones blanches, la carte qui inclut les projets d'ouverture, pour un réseau de plus de 120 stations, montre un maillage qui se densifie. Et ce, avec l'objectif premier de couvrir tout le territoire.

Il serait alors suffisant pour nombre de transporteurs, de grands voyageurs professionnels, voire privés, dont les véhicules lourds et légers électriques à pile hydrogène sont dotées d'une autonomie variant de 400 à 800 kilomètres.

La multiplication des sites d'avitaillement aura un effet boule de neige, rendant visible du public les véhicules exploitant cette énergie et leur croissance sur les routes.